

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget tenue le lundi **1^{er} décembre 2025 à 19 h 30**, à la Salle du conseil située à l'Édifice municipal de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Marc Lavoie	Maire
M.	Marc Côté, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M ^{me}	Julie Cloutier, conseillère	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Myrienne Bouchard, Greffière-trésorière
Mme Vickie Paradis, Greffière-trésorière adjointe

À 19 h 38, Monsieur Marc Lavoie, Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 11

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2026
 - 6.2 RENOUVELLEMENT DE PG SOLUTIONS – MODULES GESTION FINANCIÈRE-MUNICIPALE ET ACCÈSCITÉ FINANCES
 - 6.3 DEMANDE DE PAIEMENT N°12 CTF CONSTRUCTION – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE
 - 6.4 AVENANT N°10 – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE
 - 6.5 RÉOLUTION D'INTÉRÊT VISANT L'INTÉGRATION D'UNE FOURNITURE DE SERVICES – VOLET INFORMATIQUE – MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
 - 6.6 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL AUX COMITÉS ET DÉLÉGATIONS
 - 6.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°436.25 - CONSOLIDATION DU DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

7. VOIRIE
8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 AUTORISATION D'ACHAT – SEL ADOUCISSEUR POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE
 - 9.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – LES PUISATIERS DE DELISLE INC. – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE POMPE DE PUIITS – PROGRAMME TECQ 2024-2028
 - 9.3 ACCEPTATION DU BILAN D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2024
10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE
11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 DEMANDE D'INTERVENTION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POUR LA STATUE NOTRE DAME DU SAGUENAY
 - 11.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –LE PRISME CULTUREL – ÉCOLE DE DANSE
 - 11.3 ADHÉSION 2026 : CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
 - 11.4 AFFICHAGE PUBLICITAIRE À L'ARÉNA DE SAINT-AMBROISE
12. AFFAIRES NOUVELLES
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°341.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
10 NOVEMBRE 2025
RÉSOLUTION N°342.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la Greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 10 novembre 2025;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025, dont une copie conforme a été transmise à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adoptée et ratifiée à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION N°343.25**

ATTENDU QUE Mme Janye Tremblay, conseillère, s'est retirée de la discussion et du vote concernant l'approbation des comptes du mois de novembre 2025, en raison d'un conflit d'intérêts lié à un contrat entre la Municipalité et son entreprise, et que la facture de cette entreprise se retrouve dans les comptes à payer de la période;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Julie Cloutier

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de novembre 2025, au montant de 293 893.38 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 21 040,92 \$ totalisant la somme de 314 934.30 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 2 au 22 novembre 2025 soient acceptés au montant de 20 452,46 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de novembre 2025 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M^{me} Sylvie Brassard, conseillère, nous informe que la FADOQ organise un après-midi et un souper de Noël le 8 décembre 2025 prochain. Il y aura aussi un dîner pour les Fermières le 12 décembre 2025.

M. Marc Lavoie, maire, nous informe que le marché de Noël a été un succès. Le vendredi 19 décembre 2025, une illumination du sapin aura lieu à 19 h au parc du village. De plus, le jeudi 4 décembre 2025, l'équipe de la Saint-Vincent-de-Paul, accompagnée de celle de la Municipalité, sera présente à l'intersection du 2^e Rang et de la route du Village pour la guignolée.

M^{me} Sophie Tremblay, conseillère, nous informe que l'équipe de la bibliothèque prépare la réouverture pour le mois de janvier.

5. CORRESPONDANCE

Bulletin d'informations policières de la MRC du Fjord-du-Saguenay (novembre 2025)

Lettre de la Sûreté du Québec, datée du 19 novembre 2025, adressée à M. Marc Lavoie, maire, transmettant ses félicitations à la suite du scrutin du 2 novembre, réitérant son engagement dans le cadre du plan stratégique 2023-2027 et offrant sa pleine collaboration, avec invitation à communiquer et à consulter la section « Relations avec les municipalités ».

Lettre de remerciement du Club FADOQ Saint-Charles-de-Bourget, datée du 14 novembre 2025, pour le soutien apporté par la Municipalité, lequel a permis l'achat de jeux et de tables à cartes afin de faciliter la tenue des activités du Club et d'offrir à ses membres de nouvelles activités.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2026 **RÉSOLUTION N°344.25**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le calendrier ci-après détaillé relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026;

QUE les séances ordinaires débiteront à **19 h 30** et auront lieu à la salle du conseil (Édifice municipal) située au 357, 2^e Rang, selon le calendrier suivant :

Le lundi 12 janvier 2026	Le lundi 6 juillet 2026
Le lundi 2 février 2026	Le lundi 3 août 2026
Le lundi 9 mars 2026	Le lundi 14 septembre 2026
Le mardi 7 avril 2026	Le lundi 5 octobre 2026
Le lundi 4 mai 2026	Le lundi 2 novembre 2026
Le lundi 1 ^{er} juin 2026	Le lundi 7 décembre 2026

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

6.2 RENOUELEMENT DE PG SOLUTIONS – MODULES GESTION FINANCIÈRE-MUNICIPALE ET ACCÈSCITÉ FINANCES **RÉSOLUTION N°345.25**

ATTENDU QUE la Municipalité utilise les modules Gestion financière-municipale et Accèscité Finances fournis par PG Solutions Inc. pour la gestion de ses opérations financières;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au renouvellement des contrats d'entretien tel que proposé par PG Solutions Inc., le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 1^{er} décembre 2025 et ce pour l'année financière 2026;

QUE le montant de 10 268,00 \$, plus taxes applicables, soit accepté;

QUE la Greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

6.3 DEMANDE DE PAIEMENT N°12 CTF CONSTRUCTION – TRAVAUX D’AGRANDISSEMENT DE L’HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L’IMPLANTATION D’UN CPE
RÉSOLUTION N°346.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement n°12 de CTF Construction, pour la réalisation des travaux d’agrandissement de l’Hôtel-de-Ville, la mise aux normes de la caserne incendie et la construction d’un CPE tel que recommandé par M. Michel Asselin, architecte pour la firme Atelier FAA, le tout en date du 28 novembre 2025;

QUE le décompte se lit comme suit :

Montant des travaux exécutés à ce jour :	4 669 254,72 \$
Montant déjà payé	(4 458 642,11 \$)
Montant du présent décompte	210 612,61 \$
Retenue de 10% :	<u>(21 061,26 \$)</u>
Total du décompte excluant les taxes :	189 551,35 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

6.4 AVENANT N°10 – TRAVAUX D’AGRANDISSEMENT DE L’HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L’IMPLANTATION D’UN CPE
RÉSOLUTION N°347.25

ATTENDU QUE l’avenant n°10 - relatif aux travaux d’agrandissement de l’Hôtel de Ville, à la mise aux normes de la caserne incendie et à la construction d’un centre de la petite enfance (CPE), couvrant principalement les frais fixes du mois de novembre liées à la prolongation du contrat;

ATTENDU QUE l’avenant a été recommandé par Gémel Inc., experts-conseils, ainsi que par M. Michel Asselin, architecte de l’Atelier FAA;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D’ accepter l’avenant n° 10 tel que recommandé par M. Michel Asselin, architecte pour la firme Atelier FAA, le tout en date du 28 novembre 2025;

QUE le montant du contrat initial sera augmenté de 38 531.38 \$;

D’ autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer l’avenant de modification.

6.5 RÉSOLUTION D'INTÉRÊT VISANT L'INTÉGRATION D'UNE FOURNITURE DE SERVICES – VOLET INFORMATIQUE – MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
RÉSOLUTION N°348.25

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Bégin, Ferland-et-Boileau, L'Anse-Saint-Jean, Larouche, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-d'Otis, Saint-Fulgence, Saint-Honoré et Sainte-Rose-du-Nord désirent présenter un projet de Fourniture de service informatique intermunicipal pour la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à participer au projet de Fourniture de services de service informatique intermunicipal pour la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la MRC du Fjord-du-Saguenay, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne la Directrice générale et greffière-trésorière, Myrienne Bouchard pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

6.6 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL AUX COMITÉS ET DÉLÉGATIONS
RÉSOLUTION N°349.25

ATTENDU QUE le conseil a procédé à la révision des comités et délégations;

ATTENDU QUE le conseil souhaite officialiser la nomination des titulaires et substituts à ces comités et délégations;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les représentants suivants soient nommés:

• **Sécurité publique et sécurité civile**

Titulaire : Michel Néron
Substitut : Marc Côté

• **Comité des loisirs**

Titulaires : Marc Côté et Julie Cloutier

• **Voirie**

Titulaire : Janye Tremblay

• **Employés**

Titulaire : Julie Cloutier
Substitut : Janye Tremblay

• **Transport adapté**

Titulaire : Michel Néron

• **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Titulaire : Sylvie Brassard
Substitut : Marc Côté

• **Maison des jeunes**

Titulaire : Janye Tremblay
Substitut : Sophie Tremblay

• **Bibliothèque**

Titulaire : Sophie Tremblay

• **MADA, famille, école et Centre du Mieux Vivre**

Titulaire : Sylvie Brassard

• **Société de développement Le Bourget**

Titulaire : Marc Côté
Substitut : Sylvie Brassard

QUE le comité relatif au projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, à la mise aux normes de la caserne incendie et à la construction d'un centre de la petite enfance (CPE) et le comité Jardin Bourget soient officiellement dissous;

QUE chaque titulaire fasse un compte rendu au conseil à la suite des rencontres avec son comité.

6.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°436.25 - CONSOLIDATION DU DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
RÉSOLUTION N° 350.25

Sophie Tremblay, conseillère, donne avis de motion à l'effet, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n°436.25 décrétant une dépense et un emprunt de 114 576 \$ \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2024;

Conformément à la Loi, le conseiller(ère) dépose également le projet de règlement n°437.25 lors de la présente séance.

7. VOIRIE MUNICIPALE

NIL

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 AUTORISATION D'ACHAT – SEL ADOUCISSEUR POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE **RÉSOLUTION N° 351.25**

- ATTENDU QUE bien que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dispose d'un stock suffisant de sel pour terminer l'année en cours, il est jugé opportun de profiter de la disponibilité actuelle du produit pour constituer des réserves supplémentaires vu la rareté du produit;
- ATTENDU QUE le nouveau système de traitement de l'eau requiert une plus grande quantité de sel;
- ATTENDU QUE le sel adoucisseur est parfois difficile à se procurer sur le marché, d'où la nécessité de se constituer un stock préventif;
- ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a effectué des démarches auprès de plusieurs fournisseurs avant de recommander la proposition la plus avantageuse;
- ATTENDU QUE la Quincaillerie Saint-Ambroise a soumis l'offre la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la Quincaillerie Saint-Ambroise pour l'achat de sel adoucisseur pour le traitement d'eau potable;
- QUE le montant de 9 405,30 plus taxes applicables, soit accepté et budgété au budget 2026;
- D' autoriser la directrice générale à procéder au paiement et à signer tout document relatif à ce dossier.

9.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – LES PUISATIERS DE DELISLE INC. – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE POMPE DE PUIITS – PROGRAMME TECQ 2024-2028 **RÉSOLUTION N°352.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de Les Puitsiers de Delisle inc., datée du 28 novembre 2025, pour la fourniture et l'installation d'une pompe de puits, au montant de 6 279,93 \$ plus taxes applicables, conformément aux termes et conditions de l'offre déposée;
- QUE la directrice générale soit autorisée à procéder au versement de la somme prévue à l'offre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget.

9.3 ACCEPTATION DU BILAN D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2024
RÉSOLUTION N°353.25

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du bilan d'économie d'eau potable pour l'année 2024, présenté par M. Frank Leblanc, directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE ce bilan présente l'état de la consommation, les résultats obtenus en matière d'économie d'eau potable, ainsi que les recommandations pour assurer la saine gestion de la ressource;

ATTENDU QUE le dépôt et l'acceptation de ce bilan sont requis pour se conformer aux obligations légales et administratives en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le bilan d'économie d'eau potable pour l'année 2024, daté du 13 novembre 2025, tel que présenté par M. Frank Leblanc, directeur des travaux publics.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

NIL

11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 DEMANDE D'INTERVENTION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
POUR LA STATUE NOTRE DAME DU SAGUENAY
RÉSOLUTION N°354.25

CONSIDÉRANT l'importance des attraits touristiques et des sites patrimoniaux dans la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT la statue Notre-Dame-du-Saguenay nécessite d'importantes rénovations pour assurer sa pérennité et sa mise en valeur

CONSIDÉRANT la Municipalité de Rivière-Éternité ne dispose ni du personnel requis ni des ressources financières nécessaires pour mener à bien cette opération;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay de prendre en charge l'ensemble des démarches et des travaux nécessaires à la rénovation de la statue Notre-Dame-du-Saguenay ;

QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay procède, si requise, à l'acquisition officielle de la statue ;

QUE des pourparlers soient entamés entre la Municipalité de Rivière-Éternité, les maires membres du comité du patrimoine et la MRC du Fjord-du-Saguenay en vue de convenir des modalités de cession de la statue.

11.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –LE PRISME CULTUREL – ÉCOLE DE DANSE
RÉSOLUTION N°355.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière de 50,00 \$ à l'école de danse LE PRISME CULTUREL;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

QUE le conseil adresse ses félicitations à M^{me} Amélie Bergeron, citoyenne de Saint-Charles-de-Bourget, pour sa participation au concours national « Scholarship B.A.T.D. 2025 » et pour son engagement en danse au sein du Programme Arts-Études Volet A.

11.3 ADHÉSION 2026 : CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
RÉSOLUTION N°356.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget n'adhère pas à Culture Saguenay–Lac-Saint-Jean pour 2026.

11.4 AFFICHAGE PUBLICITAIRE À L'ARÉNA DE SAINT-AMBROISE
RÉSOLUTION N°357.25

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite soutenir la municipalité voisine, considérant que de nombreux citoyens de Saint-Charles-de-Bourget utilisent les installations de l'aréna de Saint-Ambroise;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Julie Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le paiement de 150,00 \$ pour l'affichage publicitaire à l'aréna de Saint-Ambroise.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 22.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 1^{er} décembre 2025.

M. Marc Lavoie
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière